



Communauté de Communes  
de la Région de  
Château-Thierry



# *Contrat Global pour l'Eau de la Région de Château-Thierry 2010-2015*

**ensemble, pour préserver l'eau ...**  
assainir • entretenir • économiser • améliorer  
valoriser • respecter • connaître • découvrir...

# Un Contrat pour :

- reconquérir la qualité de l'eau et valoriser les milieux naturels
- maîtriser les risques naturels et sanitaires liés à nos activités
- redécouvrir le territoire et améliorer le cadre de vie

## D'un Contrat à l'autre :

Depuis 2005, un Contrat pour l'eau a déjà permis de faire converger sur notre territoire les actions et les financements autour d'objectifs partagés. Parmi les réalisations : l'assainissement des communes de Bézu-Saint-Germain et de Verdilly, l'inventaire des zones humides avec plus de 300 sites recensés, la réalisation d'un schéma de rationalisation de l'alimentation en eau potable et de trois plans de gestion de zones humides, le lancement d'un plan d'actions concerté sur le bassin d'alimentation du captage d'Époux-Bézu avec acquisition de parcelles en zone fortement vulnérable, l'accompagnement de classes d'eau... Ces années de partenariat ont aussi permis de définir ensemble les suites à donner afin d'atteindre les objectifs fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau : la bonne qualité écologique des rivières et des milieux humides ainsi que la bonne qualité chimique des eaux souterraines. Ainsi, pour la période 2010-2015, le Contrat Global pour l'Eau marque un effort accru du territoire avec 37 signataires engagés et un budget de 45 millions d'euros pour des résultats attendus à la hauteur de l'importance des enjeux.

### Le Contrat Global pour l'Eau définit 109 actions regroupées en 6 volets thématiques :

- volet Milieux aquatiques et humides
- volet Eau potable
- volet Maîtrise des pollutions urbaines et domestiques
- volet Agriculture-Viticulture
- volet Maîtrise des pollutions d'origine industrielle et artisanale
- volet Animation et communication

### Etabli au regard d'un diagnostic de territoire, le Contrat vise les objectifs suivants :

- > assurer la qualité d'approvisionnement en eau potable
- > promouvoir une gestion globale de l'eau
- > résorber les foyers de pollution qui affectent les eaux superficielles et souterraines
- > connaître et gérer les milieux aquatiques et humides



## Un territoire de 28 communes et 32 400 habitants qui présente

- plus de 200 km de cours d'eau... souvent de qualité médiocre du fait de pollutions et d'atteintes d'origine multiple ou d'un entretien inapproprié ou inexistant
- plus de 300 zones humides : marais, mares, prairies ou bois "frais", milieux souvent méconnus et menacés
- plus de 2 millions de m<sup>3</sup> d'eau potable produite, provenant de ressources souterraines sensibles aux pollutions
- des risques naturels récurrents par inondation ou coulées de boue sur une grande partie du territoire
- 30 300 hectares de superficie dont plus de 6 000 ha en aire d'alimentation de captage concernés par toutes les activités humaines, les agglomérations, les voies de circulation
- plus de 450 entreprises, 140 viticulteurs, 220 agriculteurs



# Tous concernés, tous engagés

## Particuliers, entrepreneurs, enseignants

Dans nos maisons, sur nos lieux de travail, dans nos écoles, nous pouvons redécouvrir les gestes qui protègent l'eau et les milieux naturels :

- éviter d'imperméabiliser les sols
- réduire nos déchets, les composter
- utiliser des produits moins polluants
- adapter la gestion des berges, des potagers
- économiser l'eau potable, récupérer l'eau de pluie
- élaborer un projet pédagogique ou d'animation

Des animateurs spécialisés sont là pour vous renseigner et accompagner vos initiatives. Les industriels et artisans peuvent établir des pré-diagnostic environnementaux et analyser l'évolution possible de leurs pratiques, au regard des moyens mobilisables et des retombées attendues, en contactant leurs chambres consulaires.

Les agriculteurs et viticulteurs ont accès aux aides techniques et financières qui pourront leur permettre de mettre en œuvre la protection intégrée, l'agriculture biologique, ou des mesures agro-environnementales (réduction d'intrants, enherbement, sécurisation des corps de ferme...) en se rapprochant des organisations socioprofessionnelles (Chambre d'Agriculture, CIVC, ABP...).

Les enseignants peuvent bénéficier d'un accompagnement pour mettre en place des classes d'eau...



**Les volets Animation, Agriculture-Viticulture et Maîtrise des pollutions industrielles et artisanales représentent un coût de 2 millions d'euros.**

## Communes et Syndicat responsables de l'alimentation en eau potable

Assurer la distribution d'une eau de qualité conforme à tous les habitants du territoire est une mission essentielle qui se déclinera pour les cinq prochaines années principalement en :

- la construction d'une usine de prélèvement en Marne ;
- la création de réseaux de raccordement, d'interconnexion et de desserte ;
- l'installation d'un système de dépollution des eaux à Nogentel ;
- la protection des captages existants vis à vis des pollutions accidentelles et diffuses.

Le partenariat, cœur du contrat pour l'eau, est tout particulièrement à l'œuvre à l'échelle des aires d'alimentation des captages afin de prévenir tout type de pollution sur ces zones vulnérables.

**Ce volet représente 12 millions d'euros de travaux.**



## Syndicats de rivières et structures engagées dans l'entretien des milieux

Créés à l'origine pour gérer les problèmes d'inondation en entretenant les abords de cours d'eau, les Syndicats de rivières sont à présent compétents pour reconquérir et préserver la qualité des milieux aquatiques. Ils assurent, en relation avec les propriétaires concernés :

- l'entretien régulier des rivières ;
- la restauration de la continuité écologique des cours d'eau ;
- l'aménagement des bassins versants pour maîtriser érosion et ruissellements.

Toutes ces actions sont complémentaires aux efforts conduits pour maîtriser les pollutions domestiques, urbaines, agri-viticoles ou issues des entreprises..

Dans l'attente de la création d'un syndicat sur le bassin de la Marne, des communes de ce bassin ainsi que l'ASAA de la Plaine poursuivent ou engagent des travaux de gestion des cours d'eau et aménagent les coteaux viticoles.

Parmi les résultats attendus : généraliser l'entretien régulier des rivières, aménager les bassins versants amont d'Epoux-Bézu et de Coincy, valoriser les milieux humides.



**Les travaux ont été estimés à 6 millions d'euros, auxquels s'ajoute le coût d'aménagement des coteaux viticoles.**

## Collectivités responsables de l'assainissement et de l'entretien des espaces publics



Si chacun est tenu d'assainir ses eaux usées de façon performante, les collectivités qui exercent une compétence dans ce domaine programment les études et travaux nécessaires en assainissement collectif et facilitent les projets en assainissement autonome, en fonction de critères sanitaires, environnementaux, technico-économiques et d'équité.

Les actions prévues au titre du Contrat :

- conforteront et assureront l'assainissement des eaux usées de

93 % des habitants du territoire ;

- permettront la reconquête de la qualité des rus Vingt-Muids et Saint-Leu ;
  - apporteront aux communes une aide à la décision pour la définition des travaux à conduire dans le futur, au travers de la révision de leur schéma d'assainissement.
- Par ailleurs, la maîtrise des eaux pluviales impose une évolution des projets d'urbanisation. Enfin, il est proposé à chaque commune d'adhérer à la démarche de réduction de l'utilisation des phytosanitaires dans la gestion des espaces verts et des voiries : les communes disposent là d'un atout de taille pour diffuser les bonnes pratiques et favoriser la biodiversité.

**25 millions d'euros de travaux et d'études seront consacrés à ce volet..**

# Les animateurs du Contrat global pour l'eau sont à votre disposition...



## si vous êtes usager, particulier, riverain :

pour vous conseiller, vous orienter, vous informer de l'avancement du Contrat

## si vous êtes agriculteur ou viticulteur :

pour étudier avec vous la situation de votre exploitation, les actions envisageables pour protéger l'eau individuellement ou collectivement

## si vous êtes artisan, commerçant ou industriel :

pour faire évoluer votre activité à partir d'un diagnostic environnemental établi avec vous

## si vous êtes enseignant, animateur socio-éducatif, membre d'une association ou élu :

pour vous accompagner dans vos projets autour de l'eau et en particulier soutenir les classes d'eau

### Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry

9 rue Vallée - BP 50272, 02400 Château-Thierry - Tél 03 23 85 34 92 - contrat-eau@ccrct.fr

### Syndicat d'Assainissement de la Région de Château-Thierry

Rue de la Plaine, BP 287, 02406 Château-Thierry cedex - Tél 03 23 83 08 92 - contact@sarct.fr

### Chambre Départementale d'Agriculture de l'Aisne

11 rue Vallée, 02400 Château-Thierry - Tél 03 23 84 24 00 - conseilagro@ma02.org

Dans les différents domaines de la gestion de l'eau, les services de l'Etat, les collectivités locales et les organismes socioprofessionnels restent vos interlocuteurs privilégiés pour toute information.

## Les 37 signataires du Contrat Global pour l'Eau de la Région de Château-Thierry :

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie - AESN

La Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry - CCRCT

L'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne - USESA

L'Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne - UCCSA

Le Syndicat d'Assainissement de la Région de Château-Thierry - SARCT

Le Syndicat d'Assainissement de Chézy-Azy-Bonneil - SACAB

La Communauté de Communes de l'Ourcq et du Clignon - CCOC

Le Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Bassin du Clignon

Le Syndicat Intercommunal

pour l'aménagement et l'entretien des cours d'eau du bassin de l'Ourcq Amont

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Ru de Nesles

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagements Viticoles Azy-Bonneil

L'Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques

L'Association Syndicale Autorisée d'Assainissement de la Plaine de Château-Thierry - ASAA

Les Communes de Beuvarde, Brasles, Brécy, Château-Thierry, Chézy-sur-Marne, Coigny, Epaux-Bézu, Essômes-sur-Marne, Etampes-sur-Marne, Mont-Saint-Père, Nogentel, Rocourt-Saint-Martin, Verdilly, Villeneuve-sur-Fère

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie - CENP

La Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de l'Aisne

L'association Agriculture Biologique en Picardie - ABP

Le Département de l'Aisne

La Région Picardie

L'Entente Interdépartementale

pour l'Aménagement de la rivière Marne et de ses affluents

La Chambre d'Agriculture de l'Aisne

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Aisne - CMA

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne - CCI

Le Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne - CIVC

